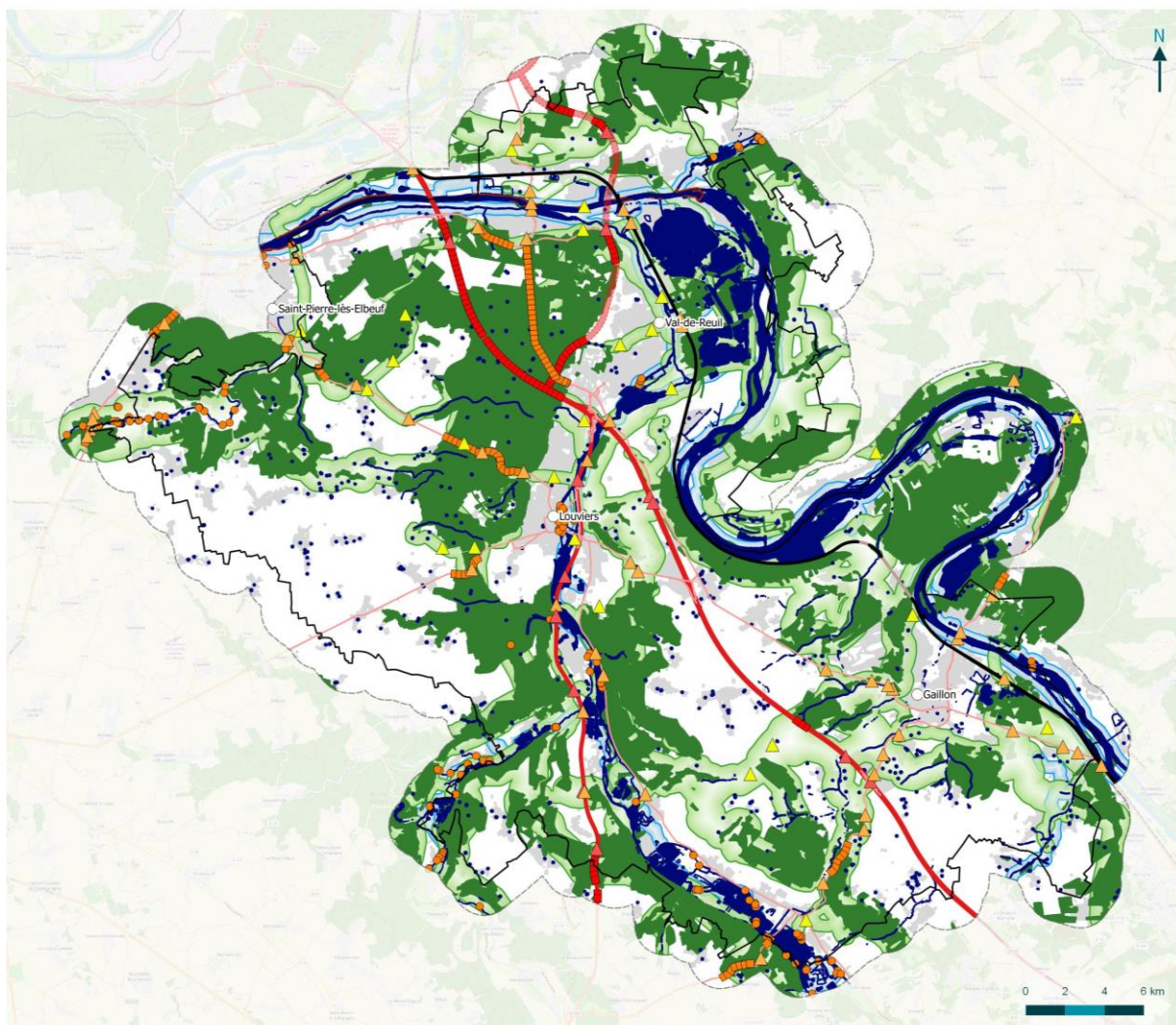


Plan d'action Trames verte, bleue et noire

Commune de Saint-Pierre-du-Vauvray



Éléments de diagnostic

Pour la cartographie, voir la carte de synthèse de la TVB.

Les zones en vert et bleu foncés correspondent aux réservoirs de biodiversité.

Les zones en vert et bleu transparents correspondent aux corridors et principales continuités du territoire.

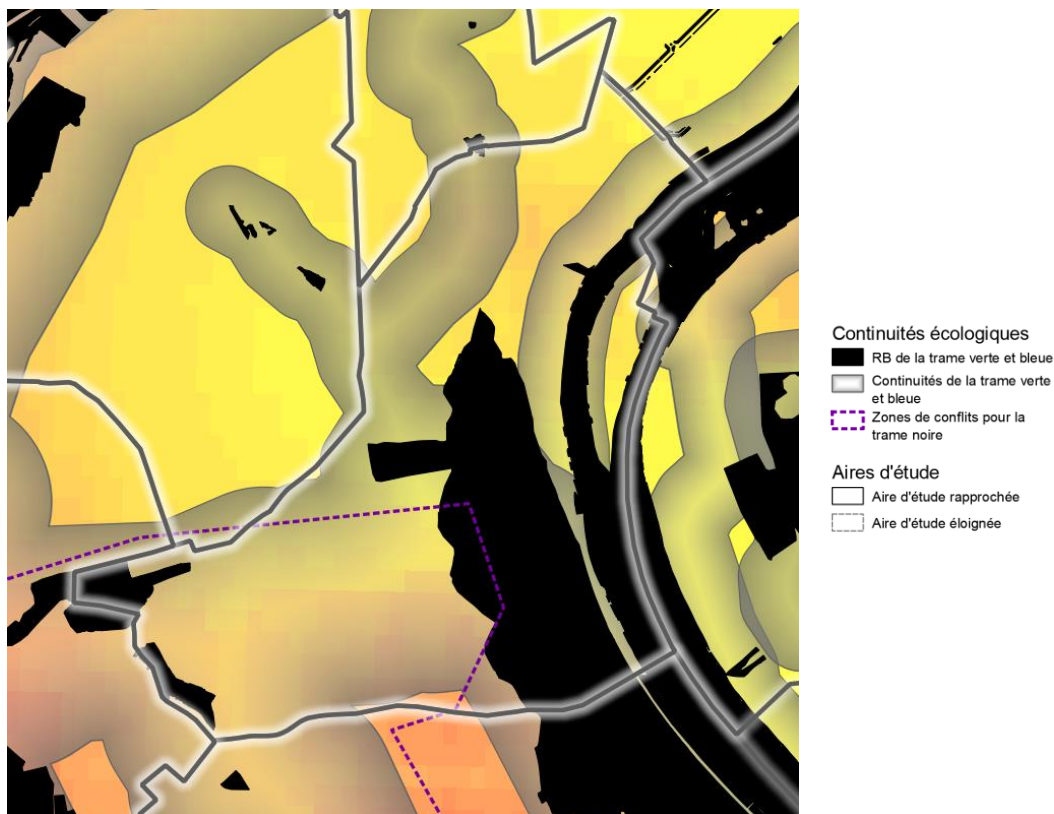
La commune de Saint-Pierre-du-Vauvray est concernée par les sous-trames suivantes :

- Calcicole (coteaux calcaires),
- Boisée,
- Humide (zones humides),
- Aquatique (cours d'eau et mares).

Les principaux éléments de fragmentation des trames vertes et bleues sont :

- Les infrastructures de transport (ligne SNCF, A13, D6015),
- Les zones urbanisées constituées de nombreuses clôtures imperméables à la faune ou de jardins peu accueillants pour la biodiversité.
- Les zones d'agriculture intensive en monoculture.

Concernant la trame noire, la commune est impactée par la pollution lumineuse. Celle-ci semble avoir notamment comme origine d'une part l'éclairage nocturne issu du centre-bourg, d'autre part, le rayonnement de l'éclairage des communes voisines (Vironvay notamment). Cette pollution a d'autant plus d'impact qu'elle concerne des continuités écologiques aquatiques et terrestres prioritaires à l'échelle de l'Agglomération.



Plan d'action de préservation et de restauration des continuités écologiques

Le présent document a pour objectif de décliner les actions mobilisables par la commune au sein du plan d'action Trames verte, bleue et noire de l'Agglomération.

En rose : les actions ayant fait l'objet d'une fiche action dans le plan d'action.

Axe 1 : protection des continuités écologiques

| Code enjeu | Enjeu | Code objectif | Objectif opérationnel | Code action | Action | Contenu |
|------------|--|---------------|---|-------------|--|---|
| 1.1 | Préserver les continuités écologiques majeures sur le long terme par des dispositifs de protection adaptés | 1.1.1 | Protéger les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme | A1 | Utilisation des outils d'urbanisme pour protéger les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques principaux et renforcer la Trame verte et bleue | Au sein du PLUi : mise en place des zonages pour les RB, les continuités et les corridors locaux avec des règlements spécifiques |
| | | 1.1.2 | Maîtriser le foncier des secteurs à enjeux | A2 | Maîtrise foncière et d'usage sur les secteurs présentant de forts enjeux écologiques | Développer une stratégie foncière mobilisant différents outils : acquisition foncière, convention de gestion, ORE, bail rural à clause environnementale, etc. |

Axe 2 : renforcement et restauration de la fonctionnalité de la TVBN

| Code enjeu | Enjeu | Code objectif | Objectif opérationnel | Code action | Action | Contenu |
|------------|--|---------------|--|---|---|--|
| 2.1 | Inscrire la Trame verte et bleue dans les projets structurants | 2.1.1 | Prendre en compte les continuités écologiques de la conception des nouveaux projets d'aménagement à la gestion des espaces | B1 | Intégration des continuités écologiques dès la conception des opérations d'aménagement (lotissements, ZAC, zones d'activités,) et dans le cadre de leur gestion | <p>1/ Proposer une feuille de route avec des questions à se poser (points de vigilance à vérifier)</p> <p>2/ Proposer des fiches conseils sur l'intégration de la biodiversité et des continuités dans ce type de projets, à disposition des maîtres d'ouvrage</p> <p>Cette action est en lien avec la charte paysage et biodiversité</p> |
| 2.2 | Assurer un développement urbain durable | 2.2.2 | Augmenter le potentiel d'accueil de biodiversité dans les espaces urbains | B2 | Intégrer la biodiversité au sein d'éléments bâtis et d'espaces verts existants des communes | <p>Intégrer des aménagements pour la faune au sein d'éléments bâtis appartenant aux communes et au sein d'espaces verts communaux</p> <p>Identifier des bâtiments et espaces verts à cibler, définir les aménagements et leur localisation, mettre en place les aménagements, assurer une gestion adaptée et un suivi.</p> <p>Action pouvant également être menée auprès du secteur privé.</p> <p>Cette action est en lien avec l'étude stratégique « végétation et agriculture urbaine » et avec le PCAET</p> |
| | | | | B4 | Inscrire le territoire dans une dynamique de végétalisation labellisée « Végétal local » | <p>Intensifier la végétalisation des zones urbanisées. Etude stratégique végétalisations & agricultures urbaines en cours.</p> <p>S'inscrire dans une démarche « Végétal local » dans le cadre des nouvelles végétalisations publiques et privées.</p> |
| | | B5 | Lutter contre les espèces exotiques envahissantes | <p>Certaines espèces ont tendance à proliférer rapidement, c'est notamment le cas des espèces exotiques introduites (volontairement ou non) dans nos régions. Certaines espèces modifient nos écosystèmes et portent atteinte à la biodiversité, d'autres peuvent causer des problèmes sur la santé humaine.</p> <p>Plusieurs actions sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrachage manuel ou mécanique des espèces végétales exotiques envahissantes - Bâchage, écorçage, débroussaillage, couchage ou | | |

| | | | | | | |
|-----|--|-------|---|---|--|--|
| | | | | | | <ul style="list-style-type: none"> - fauchage - Plantation de haies ou ripisylves pour mise en compétition des espèces héliophiles - Piégeage d'espèces animales - etc |
| | | 2.2.3 | Limiter l'imperméabilisation des sols en ville | B6 | Mener des actions de désimperméabilisation des sols (cours des écoles et parkings notamment) | Identifier les espaces précisément (des secteurs de corridors urbains à restaurer en priorité ont été identifiés), engager la concertation, mettre en place la désimperméabilisation |
| 2.3 | Réduire la fragmentation du territoire | 2.3.1 | Augmenter la capacité de franchissement des obstacles matériels par la faune | B10 | Identification de secteurs de mortalité routière pour la faune et proposition de solutions | Identifier les secteurs où il y a de la mortalité routière pour les amphibiens et les mammifères, proposer des solutions (expliquer les différents moyens existants : passages à faune, signalétique, etc.) |
| | | 2.3.2 | Faire évoluer la gestion des espaces publics et privés pour plus de respect à l'environnement | B12 | Renforcement de la gestion différenciée sur les espaces publics par le biais de plans de gestion | Réaliser un diagnostic simplifié des espaces verts publics pour identifier le potentiel d'accueil de biodiversité, rédiger un plan de gestion différencié, mettre en place la gestion différenciée Cette étude est déjà prévue par la Communauté d'Agglo Seine-Eure, mais doit être mise en œuvre par les communes. |
| | | 2.3.3 | Favoriser les pratiques favorables à la biodiversité dans les espaces agricoles et les espaces boisés | B19, B20, B21 | Implantation d'éléments éco-paysagers (haies, bandes enherbées, jachères fleuries) sur les espaces agricoles | Cf. descriptifs ci-dessous |
| | | 2.3.4 | Réduire la pollution lumineuse | B17 | Adaptation de l'éclairage des espaces publics dans certains secteurs prioritaires | La trame noire a permis d'identifier les secteurs prioritaires où des extinctions ou des changements de matériel sont à prévoir. |
| B18 | Engager des actions auprès des professionnels (notamment zones industrielles et commerciales) sur le sujet de la pollution lumineuse | | | La trame noire a permis d'identifier les secteurs prioritaires. Proposer des rencontres avec les industriels pour échanger sur le sujet de la pollution lumineuse et de leurs pratiques, et voir si un partenariat peut être engagé pour mettre en place des actions. | | |
| 2.4 | Restaurer les continuités | 2.4.1 | Restaurer les continuités | B19 | Maintien et implantation de haies arborées et arbustives dans des secteurs stratégiques à restaurer | Les secteurs prioritaires ont été identifiés. Prendre contact avec les propriétaires des terrains pour engager une concertation en vue de mettre en œuvre l'action. |

| | | | | | | |
|--|--|-------|--|-----|---|---|
| | | | | B20 | Maintien et implantation de bandes enherbées dans des secteurs stratégiques à restaurer | Les secteurs prioritaires ont été identifiés. Prendre contact avec les propriétaires des terrains pour engager concertation en vue de mettre en œuvre l'action. |
| | | | | B21 | Création de lisières pluristratifiées dans des secteurs stratégiques à restaurer | Les secteurs prioritaires ont été identifiés. Prendre contact avec les propriétaires des terrains pour engager concertation en vue de mettre en œuvre l'action. |
| | | | | B22 | Gestion et restauration des coteaux calcaires et rétablissement des continuités | Les secteurs prioritaires ont été identifiés. Prendre contact avec les propriétaires des terrains pour engager concertation en vue de mettre en œuvre l'action. |
| | | | | B23 | Maintien et gestion favorable de milieux ouverts herbacés | Les secteurs prioritaires ont été identifiés. Prendre contact avec les propriétaires des terrains pour engager concertation en vue de mettre en œuvre l'action. |
| | | 2.4.2 | Concilier les continuités écologiques et les déplacements doux | B26 | Renforcement du réseau de mobilités douces au sein du territoire agricole (chemins enherbés et des chemins communaux) | Identifier les chemins communaux, mener un diagnostic sur l'état des chemins et proposer des actions de restauration ciblée quand nécessaire et des actions de valorisation de ces chemins. |

Axe 3 : communication et sensibilisation sur le sujet de la TVBN

| Code enjeu | Enjeu | Code objectif | Objectif opérationnel | Code action | Action | Contenu |
|------------|--|---------------|---|-------------|--|---|
| 3.1 | Impliquer les acteurs locaux dans la démarche de préservation et de restauration des continuités écologiques | 3.1.1 | Améliorer la contribution des espaces verts privés au fonctionnement du réseau écologique | C1 | Sensibilisation des acteurs privés à la gestion différenciée en matière de gestion des espaces verts | Proposer des rencontres avec les industriels pour échanger sur le sujet de leurs espaces verts et de leur gestion, et voir si un partenariat peut être engagé pour mettre en place des actions. Action en lien avec l'action sur la réduction de la pollution lumineuse sur les secteurs privés. |

| | | | | | | |
|-----|--|-------|---|-----|---|--|
| | | | | C2 | Former les agents territoriaux à la gestion différenciées en matière de gestion des espaces verts | Formation de 3 jours pouvant être dispensée par le CNFPT « la conduite d'une gestion différenciée des espaces publics, verts et naturels » |
| 3.2 | Favoriser l'appropriation de la Trame verte et bleue par le grand public | 3.2.1 | Sensibiliser les acteurs à la protection de la biodiversité | C6 | Engager des démarches de sensibilisation des agriculteurs sur les intérêts de la haie, des bandes enherbées, des jachères fleuries, notamment sur les espaces importants pour la TVBN | Proposer des communications ciblées sur ce public : articles dans journaux agricoles, communication via la chambre d'agriculture, les coopératives agricoles locales, etc. |
| | | 3.2.3 | Sensibiliser les habitants à la protection de la biodiversité | C8 | Mise en place de panneaux d'information dans les espaces verts sur les continuités écologiques et les actions mises en œuvre par l'Agglo Seine Eure et les communes | En lien avec les actions sur la gestion différenciée et les aménagements en faveur de la biodiversité à mettre en œuvre dans les espaces verts publics |
| | | | | C9 | Rédaction d'articles de communication pour les journaux locaux | Utiliser les outils de communication existants (sites internet, journaux locaux, etc.) pour sensibiliser et informer sur la TVBN et les bonnes pratiques |
| | | | | C10 | Offrir un temps de formation/information auprès des propriétaires de mares | Diffusion d'une fiche sur les bonnes pratiques pour la gestion des mares |